

**SIAEP CHATENoy-COMBREUX-SURY-AUX-BOIS**

**8 rue de la Mairie - 45530 SURY-AUX-BOIS**

Tél. : 02.38.55.55.93 - "mairie@suryauxbois.fr" - SIRET 254 500 812 00014

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL SYNDICAL DU 22.02.2024**

Le 22 février 2024 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Sylvie P6REVOSTt (suppléante),  
Françoise HEBERT (suppléante,-)  
Châtenoy : Christiane JACQUINOT (titulaire),-Christophe AQUEVILLO (titulaire), Gérard  
BEAUDOIN (suppléant).  
Combreux : Christian GASNIER (titulaire), Pierre BREMOND (titulaire).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Clément DAVID (titulaire).  
Châtenoy : Dominique BLONDEAU (suppléant).  
Combreux : Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant).

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sylvie PREVOST est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14.11.2023**

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 14.11.2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**CREATION NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE- PROJET**

La réunion de présentation du projet pour la création d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable a eu lieu le 25 janvier 2024 avec la Sté IRH.

Après discussion et échanges sur le projet, il est proposé aux membres du conseil de valider le projet en l'état et de lancer la consultation des entreprises.

Le conseil syndical,

- **approuve** le projet présenté par la Sté IRH pour mener à bien ce dossier,
- **autorise** le lancement de la consultation des entreprises,
- **autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite des opérations,

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE  
- CHOIX DU CANDIDAT**

Dans le cadre des travaux de la reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable, la Sté IRH a consulté plusieurs entreprises pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Après analyse des offres reçues, l'offre de la SAS BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, 1 place Zaha Hadid -92400 Courbevoie, a été classée comme l'offre la mieux-disante pour un montant de 3.328,50 € H.T. (3.994,20 € TTC).

Le Comité syndical,

- **valide** la consultation et le choix du candidat, à savoir la SAS BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, 1 place Zaha Hadid -92400 Courbevoie, pour un marché de 3.328,50 € H.T. (3.994,20 € TTC).

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – CHOIX DU CANDIDAT**

Dans le cadre des travaux de la reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable, la Sté IRH a consulté plusieurs entreprises pour la mission de contrôle technique.

Après analyse des offres reçues, l'offre de la Sté SOCOTEC CONSTRUCTION, 1 place Rivière Casalis - Immeuble Citevolia - 45400 Fleury-les-Aubrais, a été classée comme l'offre la mieux-disante pour un montant de 4.850,00 € H.T. (5.820,00 € TTC).

Le Comité syndical,

- **valide** la consultation et le choix du candidat., à savoir la Sté SOCOTEC CONSTRUCTION, 1 place Rivière Casalis - Immeuble Citevolia - 45400 Fleury-les-Aubrais, pour un marché de 4.850,00 € H.T. (5.820,00 € TTC). T,

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **FINANCEMENT DES TRAVAUX - BANQUE DES TERRITOIRES**

Dans le cadre du financement des travaux de la reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable, un rendez-vous, auquel étaient bienvenus les membres du SIAEP qui souhaitaient et pouvaient venir, s'est tenu le jeudi 15 février 2024 à 09h30 avec M. Le Faucheur.

Le Président fait un état des échanges concernant les financements auxquels nous pourrions prétendre.

Le financement est basé sur le reste à charge HT.

Le taux de prêt est annexé sur le livret A (3 % aujourd'hui mais probable 2% en 2025) +0.40%.

Sur une durée de 25 à 40 ans.

Le dossier est à déposer avant la fin des travaux.

Déblocage des fonds au fil de l'eau sans justificatif et sur demande.

Prévoir avec le MO le cadencement des paiements et informer la banque.

Il faudra financer la TVA qui n'est pas récupérable en totalité soit au travers d'un prêt ou d'une ligne de trésorerie à négocier avec une banque.

### **ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE**

Dans le cadre de la reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable, comme évoqué lors d'un précédent conseil, nous avons consulté notre compagnie d'assurances SMACL Assurances concernant une assurance dommages ouvrage.

La SMACL a répondu qu'elle ne proposait pas d'assurance dommages ouvrage pour ce type d'ouvrage.

### **RENOUVELLEMENT DES TRONCONS DE CANALISATIONS**

L'avis d'appel d'offre, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réseau d'eau potable - problématique chlorure de vinyle monomère, a été déposé le 26 janvier. La fin de dépôt des offres est le 01 mars 2024.

A ce jour, il y a eu 28 consultations sur le site AWS.

## TARIFS EAU ABONNEMENT ET CONSOMMATION

Le Président rappelle les tarifs en vigueur appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Président demande aux membres du conseil s'ils souhaitent réviser ces tarifs compte tenu des contraintes réglementaires pour l'année 2024. La question de savoir si nous pouvons le faire en 2024 se pose. Il est décidé de prendre conseil auprès de l'AML.

## VALORISATION DES FRAIS DE PERSONNEL

Le Président rappelle au Conseil Syndical que, pour assurer les services administratif et technique du SIAEP, la Commune de Sury-aux-Bois reçoit une rémunération annuelle de la part du SIAEP Sury/Châtenoy/Combreux. Pour l'année 2023, cette rémunération annuelle s'est élevée à 23.000 €.

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **décide** de maintenir cette somme et de verser 23.000 € à la Commune de Sury-aux-Bois pour l'année 2024.

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## COMPENSATION ANNUELLE FRAIS CONSOMMABLES

Le Président informe le Conseil Syndical que, conformément à la délibération du SIAEP du 23 mars 2011, le SIAEP doit verser une compensation annuelle à la Commune de Sury-aux-Bois pour les services rendus concernés.

Après évaluation des différents services nécessaires afin d'assurer le fonctionnement du SIAEP, le Président propose et soumet au Conseil Syndical que la Commune de Sury-aux-Bois perçoive la somme de 1.100 € pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Syndical :

- **approuve et décide** de verser lesdits montants à la Commune de Sury-aux-Bois.

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## QUESTIONS DIVERSES

- Collectif eau claire et buvable. Un courrier signé de M. Maufra a été adressé à l'ARS dans lequel il demande au SIAEP de mettre sa réponse sur le site du SIAEP. Les membres de Châtenoy précisent qu'il semble que M. Maufra parle en son nom et non en celui du collectif. Nous décidons donc de ne pas répondre favorablement à sa demande.
- Nous communiquerons sur les consultations en cours sur le site.
- Dossier Cossiaux en cours.
- Bouteilles d'eau à commander pour Châtenoy.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 45.

Le Président  
Jacques LEMERCIER

Le (la) secrétaire de séance  
Sylvie PREVOST